



PREMIER MAI 2026

Les libéraux s'attaquent à l'ensemble des conquies sociaux. Le gouvernement vient de tenter de supprimer le cadre exceptionnel de la journée du premier mai, seul jour chômé et payé ! Cette journée marque les luttes des travailleurs et travailleuses pour leurs droits. C'est une victoire payée au prix du sang. Le **1er mai** 1891, à Fourmies, dans le Nord de la France, les travailleurs répondent à l'appel de l'Internationale ouvrière et descendent dans la rue pour obtenir la journée de 8 heures. L'armée tire sur la foule et tue 9 personnes et en blesse 35 autres.

Rappelons que les Français·e·s, en équivalent temps plein, travaillent plus que leurs homologues européen·ne·s. Quand un pays compte plus de 6 millions de chômeurs, l'enjeu n'est pas de travailler plus, mais de travailler tous.

Pour la CGT, la France des bas salaires pousse les salarié·e·s à renoncer à des jours de repos pour espérer une meilleure rémunération.

Ce premier mai, nous appelons l'ensemble des travailleurs et des travailleuses à manifester contre la vie chère, pour exiger que notre travail soit rémunéré comme il se doit. Alors que les prix de l'énergie explosent, nos salaires sont toujours bloqués ! Ça suffit !

6 Rendez-vous en Loire Atlantique

Nantes – 10H30 – cité des Congrès

Saint Nazaire – 10H30 place de l'Amérique Latine

Chateaubriant - 10H - mairie

Ancenis - 10H - station ESSO

Redon - 11H place de Bretagne

Couëron - 10H - esplanade Jérémie Huguët

MAUVAIS PERDANTS

La manœuvre pour casser le premier mai ayant échoué, le premier ministre pousse à transgresser la loi en affirmant que l'Inspection du Travail ne ferait pas de contrôle le premier mai ! Ces annonces visant à rassurer les employeurs sur le fait qu'ils ne subiront aucune sanction en cas de non-respect du Code du travail cette année, est une démarche de **fragilisation de l'inspection du travail**, des parquets et des juges, des tribunaux de police, et **ni plus ni moins qu'un appel à la fraude** !

FRANCE (DÉ)CONNECT

Nouvelle perte massive de données publiques avec le piratage de ANTS. Après FICOBA (1,2 millions de comptes divulgués) La situation est surréaliste, l'État

organise la centralisation de vos données d'identité via l'ANTS **au nom de la sécurisation de vos données** mais laisse traîner le tout sur un système tellement mal sécurisé que **18 millions de comptes** français finissent en vente libre sur le dark web !

Comme la situation n'était sans doute pas assez ridicule, la CNIL va infliger une amende à l'ANTS pour n'avoir pas bien sécurisé ses données. Donc un organisme public qui agit au nom de l'État va infliger une amende à un autre service de l'État... cela va sans doute résoudre les problèmes.

Devant la répétition et la multiplication des piratages, des petits rigolos ont mis en ligne un site parodique mais plein d'infos, <https://francefuites.com>. Face au naufrage, on peut en rire mais tout cela reste affligeant. Et on comprend d'autant moins l'acharnement des sanctions disciplinaires à la DGFIP pour simple consultation des applications !

NE M'APPELEZ PLUS FRANCE

Problème d'identité ou manque d'imagination ? Tout est rebaptisé avec le terme France dans l'intitulé, de France Services à France Travail (on a échappé à France Servage). Un nouveau porte avion ? Baptisons le France Libre, mais libre de quoi au juste ? Sans doute un pays libéré de son industrie et de sa souveraineté, et qui s'emploie méthodiquement à détruire le modèle social hérité du compromis Gaullo-communiste de l'après guerre qui nous a donné EDF (dont on fête les 80 ans malgré la fin de son modèle historique de monopole public), la Sécurité sociale, le statut de la Fonction publique...

Et maintenant les EHPAD vont être rebaptisés « Maisons France Autonomie », concept Orwellien où la dépendance devient autonomie !

Attendons-nous à être rebaptisé France Taxes.

Et, tant que nous y sommes, rendons hommage aux précurseurs, France Loisirs ou France Gall.

ASA IRA

Parmi les attaques contre le statut de la Fonction publique, un décret est en cours d'élaboration pour réduire l'octroi des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA). Le projet de décret propose une liste limitative d'ASA. C'est donc un texte plafond que propose le gouvernement et non un décret socle : tout ce qui n'est pas dans le décret n'est pas autorisé. C'est un changement de philosophie radicalement régressif. La section 44 continuera cependant à demander l'octroi de congés pour troubles hormonaux et menstruels par le biais d'ASA, telle notre sollicitation du 08 mars dernier.